



## Evacuation et fosse septique

-----  
Par vlouvlou

Bonjour,

J'ai besoin d'aide concernant le changement de la fosse septique.

J'ai acheté une maison il y a 8 ans environ, celle ci a une fosse septique classique.

Actuellement celle ci est toujours en place et fonctionne très bien.

Je vais avoir la visite de la générale des eaux dont je dépends en vu d'un changement de la fosse, pour un système plus écologique.

Il me semble avoir lu que je n'étais pas obligée de me plier à exécuter ces travaux, en sachant que la fosse actuelle fonctionne bien, que ma cour va être défoncée, que de plus je n'utilise que des produits/papiers écologiques, que le coût est énorme ...

Ai-je un recours possible sachant que l'évacuation collective passe à 500m de chez moi mais que la commune ne veut pas exécuter les travaux pour que mes voisins et moi même en profitions. Puis je exiger ces travaux par la mairie ?

Qu'est ce que je risque si je refuse ?

Je vous remercie pour votre aide

-----  
Par AGeorges

Pour ce qui concerne la fosse septique, c'est en principe interdit depuis 2019, vous devez installer une fosse toutes-eaux, permettant une gestion spécifique de vos eaux de cuisine et SdB. Cependant, renseignez-vous auprès de votre commune pour savoir s'il y a des délais locaux spécifiques.

Par ailleurs, s'il est possible que la "Générale des eaux" vous ait fait une proposition "pour respecter la loi", je ne crois pas que vous soyez obligée de passer par eux pour faire vos travaux. Il n'y a d'ailleurs pas une seule solution technique pour remplacer votre fosse septique et d'autres fournisseurs sont susceptibles de vous faire des offres pour vous permettre de choisir. Sachez aussi que vous pouvez disposer d'un éco-prêt (taux bas ou nul, à vérifier) pour ce type de travaux.

-----  
Par AGeorges

Pour ce qui concerne la viabilité, regardez votre CUO ...

Normalement, s'il y a une route, c'est la Mairie qui prend en charge la partie pour se rapprocher au plus de votre terrain, le reste, chez vous étant à votre charge.

Le coût, qui peut être élevé, est à comparer à celui de changement de la fosse. N'oubliez pas d'ajouter, au coût de cette dernière, son entretien à raison de plus ou moins deux fois par an.